

Directives

Al-Anon

L'expérience partagée de membres Al-Anon et Alateen

Directives de sécurité Alateen

FG-34

Les membres Alateen sont des membres des Groupes Familiaux Al-Anon qui ont souffert à cause de l'alcoolisme d'un être cher. Ils sont venus chez Alateen pour chercher le rétablissement. Avant de pouvoir se rétablir, ils doivent trouver un environnement apportant confiance et sécurité. C'est la responsabilité d'Al-Anon et d'Alateen dans leur ensemble de collaborer pour créer un environnement favorable, sain et affectueux.

Ces directives proposent quelques recommandations pour assurer la sécurité des membres Alateen, de leurs Guides de groupe Alateen et d'Al-Anon et Alateen dans leur ensemble. Toutes les directives, incluant les directives de sécurité Alateen, offrent des suggestions basées sur l'expérience partagée de membres Al-Anon et Alateen. Observer ces directives ne remplace pas la nécessité de connaître et de se conformer aux lois en vigueur dans votre région en ce qui a trait aux enfants mineurs. Chaque état et chaque province ont leur propre réglementation, et il est important que chaque personne engagée dans le service Alateen soit au courant et observe les règlements légaux en vigueur dans chaque localité.

En toute sécurité

Que peuvent faire les membres Alateen?

- **Se familiariser avec les consignes de sécurité et de conduite pour les membres Alateen dans leur Circonscription.**
- **Se rappeler qu'ils sont responsables de leur propre sécurité et de leur propre bien-être.** Vous n'avez pas à accepter un comportement inacceptable! Si vous ou toute autre personne dans le groupe êtes mal à l'aise à cause des actions de votre ou vos Guides de groupe Alateen, vous pouvez le(s) remplacer par un autre membre Al-Anon qui a récemment suivi la procédure de qualification Alateen de votre Circonscription. Débutez avec une conscience de groupe bien éclairée. Demandez l'aide de votre Représentant de Circonscription ou de District; du Service d'Information Al-Anon ou du Coordonnateur Alateen. Ces serviteurs de confiance travailleront avec vous. Ils sont responsables de votre bien-être.
- **Inviter votre Représentant de District à visiter le groupe régulièrement.** Ainsi, si un problème se présente, vous avez une autre ressource familière à portée de main. Rester en contact avec un Représentant de District ou avoir une personne contact dans un groupe Al-Anon peut éviter les comportements inacceptables de la part d'un Guide de groupe Alateen ou d'autres membres Alateen.
- **Organiser des réunions d'échange avec d'autres groupes Alateen et leurs Guides de groupe Alateen.** Vous voudrez peut-être les inviter pour vous aider à résoudre des problèmes de Guide ou de groupes. Communiquer avec d'autres Guides de groupe Alateen et d'autres membres Alateen donne une autre perspective pour résoudre un problème. *L'union fait la force.*
- **Prendre la responsabilité de leurs propres comportements et ceux des autres membres du groupe.** Vous pourriez perdre votre salle de réunion en agissant de manière inconvenante. Les bagarres, les disputes, les comportements ouverts ou furtifs relatifs à la sexualité ou toute autre conduite déplacée, avant, pendant et après la réunion ou lors d'une activité spéciale, mettent en danger tous les membres du groupe et vous empêchent de recevoir l'aide qu'Alateen offre. Ces actions peuvent affecter Al-Anon et Alateen dans leur ensemble et rendre les adultes qui essaient d'aider Alateen légalement vulnérables. Même si votre conduite est exemplaire, les actions des autres peuvent vous causer préjudice.
- Il est suggéré que les groupes Alateen établissent des lignes de conduite pour que tous les membres sachent ce qu'on attend d'eux, avant, pendant et après la réunion. Alors, si vous ou un autre membre de votre groupe êtes mal à l'aise à cause des actions d'un autre membre Alateen, il serait bon d'avoir une discussion concernant les consignes de conduite du groupe. Si le comportement offensant persiste, vous pouvez demander au membre perturbateur de ne plus assister à la réunion. Avant de prendre une telle décision, débutez avec une conscience de groupe bien informée en vous basant sur les directives établies par le groupe et sur les Douze Traditions.
- **Les membres Alateen qui sont légalement adultes doivent adhérer aux mêmes exigences que les membres Alateen qui sont mineurs lorsqu'ils participent en tant que membres Alateen.**
- **Faire régulièrement un inventaire de groupe;** les directives *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8a & FG-8b) peuvent être très utiles.
- **Appuyer les initiatives de votre Guide de groupe Alateen** qui est responsable des membres Alateen dans la salle de réunion. La responsabilité première des Guides de groupe Alateen est de créer, autant que possible, un environnement apportant sécurité et confiance, pour permettre aux membres Alateen de se rétablir et leur éviter des souffrances sur les plans physique ou affectif. S'il le juge nécessaire, les Guides de groupe Alateen ont le droit de demander à un membre qui se conduit mal de sortir de la salle de réunion.

Note : Chaque groupe a l'autonomie d'établir et de faire respecter ses lignes et règles de conduite et ses procédures dans la mesure où celles-ci ne vont pas à l'encontre des lois locales en vigueur ou des consignes de sécurité et de conduite de leur Circonscription. Les actions de chaque individu, du groupe Al-Anon/Alateen et des Guides de groupe Alateen sont la seule responsabilité du groupe ou de ses individus et non celle d'AFG.

En toute sécurité

Que peuvent faire les Guides de groupe Alateen?

- **Il est suggéré d'avoir deux Guides de groupe Alateen à chaque réunion.** Si l'un des Guides de groupe ne peut être présent, appeler le Guide Alateen d'un autre groupe ou inviter un membre Al-Anon engagé dans le service Alateen à servir de Guide suppléant. C'est une raison valable pour tenir une réunion Alateen et une réunion Al-Anon simultanément. Un membre Al-Anon qualifié qui a accepté d'être une personne contact entre le groupe Al-Anon et qui a suivi la procédure de qualification de la Circonscription du groupe Alateen peut servir comme suppléant lorsqu'un Guide est absent.
- **En plus d'assister régulièrement aux réunions Al-Anon, il participe aux ateliers pour les Guides de groupe Alateen du district et de la Circonscription.** Communiquer de façon régulière avec les autres Guides de groupe Alateen et le Coordonnateur Alateen de la Circonscription. Chaque année, compléter un inventaire des Guides de groupe Alateen. Choisir un parrain ou une marraine de service qui est familiarisé avec le parrainage Alateen. Se familiariser avec la documentation et les directives Alateen. Savoir comment prendre contact avec les services d'urgence si un membre Alateen est malade ou s'il se blesse sur les lieux. Comme le téléphone n'est pas toujours accessible dans certaines salles de réunion après les heures régulières, les procédures d'urgence devraient être établies à l'avance.
- **Garder à portée de main une liste des ressources communautaires où les membres Alateen peuvent trouver de l'aide** pour la violence physique, les abus et la prévention contre le suicide, etc., et indiquer aux membres de quelle manière ils peuvent entrer en contact avec ces ressources.
- **Déterminer les limites.** Les Guides de groupe Alateen partagent leur *expérience* de vie au contact de la maladie de l'alcoolisme, leur *force* acquise grâce aux Douze Étapes, leur connaissance des Douze Traditions et leur espoir en l'avenir. Un Guide de groupe Alateen n'est pas un conseiller et il n'est pas un pair. Lorsqu'un Guide de groupe Alateen donne des conseils ou qu'il essaie de résoudre les problèmes d'un membre Alateen, cela peut entraîner une dépendance malsaine. Tous rapports sexuels, ouvertement ou secrètement, entre un membre Alateen et un adulte sont défendus. L'adulte est passible d'une accusation de détournement de mineur et réduit toutes les chances de rétablissement pour le membre Alateen. Ces actions sont illégales et placent Al-Anon et Alateen au premier plan de controverses publiques. C'est pourquoi il est interdit qu'un membre Al-Anon engagé dans le service Alateen serve comme Guide de groupe Alateen s'il y a la moindre relation amoureuse avec n'importe quel membre Alateen. Les membres Alateen qui sont majeurs doivent adhérer à la même ligne de conduite que les membres Alateen mineurs lorsqu'ils participent en tant que membres Alateen.
- **Éviter d'enfreindre l'autorité parentale.** Les parents sont responsables de la conduite de leurs enfants avant et après la réunion. S'il est nécessaire de faire sortir un membre Alateen de la salle de réunion, c'est aux parents de discipliner leur enfant. Ce n'est pas le rôle du Guide de groupe Alateen d'accepter ou de douter de l'autorité des parents. Le travail du Guide de groupe Alateen est d'aider les membres Alateen à se rétablir en utilisant les outils du programme.

Travaillons ensemble

Laissons Alateen

avancer, grandir et rayonner.

Alateen et Al-Anon

Ensemble nous pouvons

rendre Alateen

amusant,

sain et assurer

la sécurité

des membres.

- **Aider le membre Alateen à déterminer ses propres limites.** Protéger les membres Alateen chaque fois qu'un comportement échappe à tout contrôle. La violence physique, les gestes sexuels, les jeux brusques, etc. sont des conduites déplacées. Aider les membres Alateen à identifier eux-mêmes les comportements inacceptables lors d'un inventaire de groupe leur permet d'établir les lignes de conduite à adopter dans le groupe. Les directives *Faisons un inventaire de groupe* (FG-8a & FG-8b) peuvent être particulièrement utiles.
- **Savoir quand se retirer en tant que Guide de groupe Alateen.** Quand vous ne pouvez pas vous mettre à l'abri des accusations, de la controverse ou des menaces personnelles, etc., abandonnez votre fonction de Guide de groupe Alateen. Même si vous êtes complètement sans reproches, vous retirer vous protégera, ainsi que les membres Alateen, et maintiendra l'unité de la fraternité dans son ensemble.

En toute sécurité

Que peuvent faire les Circonscriptions?

- **En plus d'établir des consignes de sécurité et de conduite pour les membres Alateen dans leur Circonscription, les Circonscriptions devraient établir des consignes de conduite spécifiques, comme par exemple pour les réunions Alateen, les réunions de l'Assemblée de la Circonscription, les congrès Alateen et les activités de collecte de fonds, etc.** Les **consignes** devraient être faites d'une façon générale pour permettre une certaine flexibilité, mais aussi d'une manière assez précise pour observer les règles de l'endroit et l'horaire. Bien que les Guides de groupe Alateen ne soient pas des parents, ils ont la responsabilité des membres Alateen qu'ils accompagnent pour occuper une fonction à l'extérieur de la réunion. Ils ont le droit de refuser d'amener un membre Alateen qui ne respecte pas les consignes de sécurité et de conduite. Les consignes devraient être lues et comprises par tous avant le départ et avant d'assister à un congrès, une réunion de l'Assemblée, ou toute autre activité.
- **Appuyer les congrès Alateen!** Pour assurer la sécurité d'Al-Anon

et d'Alateen dans leur ensemble, un congrès Alateen à l'intérieur de la Circonscription ou de la région est relié à la structure de la Circonscription. Le rôle d'Al-Anon est de *guider* plutôt que de *diriger* les jeunes vers le rétablissement. Les membres Alateen sont plus à l'écoute lorsqu'ils sont traités avec le même respect que les autres membres Al-Anon. Accorder à ceux qui se portent volontaires la liberté de prendre leurs propres décisions dans les limites de la sécurité et des consignes minimales de la Circonscription, assure l'intégrité des principes Al-Anon/Alateen et répond au but d'un congrès Alateen : encourager la croissance d'Alateen, accroître la compréhension des Douze Étapes et des Douze Traditions grâce au partage d'idées, du plaisir et de la camaraderie avec les autres membres Alateen et les Guides de groupe Alateen.

- Appuyer la formation et les efforts éducatifs du Coordonnateur Alateen de votre Circonscription. Allouer le temps et les ressources nécessaires pour les ateliers de formation.
- Appuyer le membre chargé de la procédure Alateen de la Circonscription en ce qui a trait à la qualification des membres Al-Anon engagés dans le service Alateen, l'inscription du groupe, et la procédure annuelle de qualification.

En toute sécurité

Que peut faire Al-Anon dans son ensemble?

- **Former un groupe Alateen au même endroit qu'un groupe Al-Anon se réunit.** L'expérience démontre que former un nouveau groupe Alateen dont les réunions se tiennent simultanément avec un groupe Al-Anon accroît la sécurité des membres Alateen et des Guides de groupe Alateen. Le groupe Al-Anon peut être une ressource supplémentaire pour trouver des membres Al-Anon engagés dans le service Alateen qui pourraient servir comme Guides de groupe Alateen suppléants. La présence d'Al-Anon procure une ressource additionnelle si un problème survient. Puisque Alateen fait partie d'Al-Anon, les membres Alateen peuvent assister à la réunion Al-Anon si un Guide de groupe Alateen suppléant n'est pas disponible pour remplacer le Guide de groupe Alateen régulier quand celui-ci est absent.
- **Trouver une façon de servir Alateen.** Beaucoup de membres Al-Anon ne peuvent pas devenir Guides de groupe Alateen à plein temps pour diverses raisons. Cependant, chacun peut servir Alateen selon ses capacités. Encouragez des membres qualifiés à suivre la procédure de qualification de leur Circonscription en tant que membres Al-Anon engagés dans le service Alateen afin qu'ils puissent servir Alateen en offrant un moyen de transport pour assister aux réunions, aux fonctions du district ou de la Circonscription, et assister aux congrès Alateen. Une autre façon de servir Alateen peut être de devenir Guide de groupe Alateen suppléant ou d'accompagner des membres Alateen aux réunions de l'Assemblée de la Circonscription et aux congrès Alateen. Tous les membres Al-Anon peuvent faire du travail de service en encourageant d'autres membres à amener leurs enfants à Alateen, en fournissant des informations aux écoles ou dans d'autres projets de communications avec le public.

Autres recommandations pour la sécurité

Les membres Alateen viennent de foyers où la maladie de l'alcoolisme a peut-être donné une fausse notion de ce qu'est un comportement acceptable. Tout comme nous, membres Al-Anon, avons dû apprendre à déterminer nos limites, les membres Alateen ont eux aussi à déterminer les leurs. Lorsqu'un membre Al-Anon engagé dans le service Alateen choisit d'aider les membres Alateen d'une façon ou d'une autre, il doit garder à l'esprit les suggestions suivantes :

- **Assurer le transport des membres Alateen en groupe et être accompagné d'un autre adulte lorsque cela est possible.**
- **S'assurer qu'un parent ou qu'une personne qui a la garde légale de l'enfant sait qu'il assure le transport pour assister à la réunion ou pour remplir une autre fonction de service.** Demandez à la personne responsable de signer le formulaire d'autorisation en votre présence. C'est une formalité juridique dans la plupart des états et provinces.
- **Avoir un formulaire « Autorisation pour soins médicaux » assermenté.** (FORMULAIRE B – FORMULAIRE MÉDICAL; exemple de formulaire inclus). Ce formulaire est requis lorsque vous amenez un membre Alateen à remplir une fonction de service s'il n'est pas accompagné d'une personne qui en a la garde légale. En cas d'urgence, des soins médicaux peuvent ainsi être obtenus rapidement.
- **Être conscient de la composition du groupe!** C'est toujours une bonne idée de former des équipes lorsque vous travaillez avec plusieurs membres Alateen en même temps. Si vous transportez ou si vous rencontrez des membres Alateen, informez-en toujours un autre Guide de groupe Alateen ou un autre membre Al-Anon et évitez les rencontres dans les endroits isolés. Autant que possible, il est préférable d'éviter les tête-à-tête avec des membres Alateen.

Tenir compte d'expériences partagées en préparant les lignes de conduite :

- Tous les membres Alateen sont responsables d'eux-mêmes, ils doivent se rappeler que tout ce qu'ils font reflète sur leur groupe, sur le congrès, l'Assemblée et sur le nom d'Alateen.
- Les Guides de groupe Alateen devraient savoir à tout moment où sont les membres de leur groupe.
- Chacun se doit d'assister aux sessions du congrès ou de l'Assemblée, comme les ateliers, les réunions, etc.
- Les membres Alateen et les Guides de groupe Alateen ne doivent en aucun cas être dans la chambre des membres ou des Guides de groupe Alateen de l'autre sexe.
- La possession d'alcool, de drogue ou de toute autre substance interdite par les lois locales est strictement défendue. Tous les membres Alateen qui prennent des médicaments doivent en informer les Guides de groupe Alateen et l'infirmière de service dès leur arrivée à la réunion de l'Assemblée ou au congrès.
- Les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen responsables de chaque groupe Alateen devraient être conscients de leur responsabilité spéciale en tant qu'accompagnateurs de groupe ou de membres Alateen.

Il est important que ceci soit bien compris par le groupe ou le membre Alateen parce que les Guides de groupe Alateen et les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen sont responsables des membres Alateen qu'ils escortent. Ils ont le droit de refuser d'amener un membre Alateen qui ne respecte pas ces directives, se rappelant toujours de placer les principes au-dessus des personnalités.

Énoncé de responsabilité

Cet énoncé donne à la fraternité Al-Anon/Alateen des précisions en ce qui concerne la fonction de membre Al-Anon engagé dans le service Alateen.

Conditions pour le travail de service dans Alateen :

Un Guide de groupe Alateen est un membre adulte Al-Anon responsable qui assiste régulièrement aux réunions Al-Anon, qui s'est récemment conformé auprès de la Circonscription en tant que membre Al-Anon engagé dans le service Alateen, et qui partage son expérience de vie au contact de la maladie de l'alcoolisme, sa force acquise grâce aux Douze Étapes, sa connaissance des Douze Traditions et son espoir en l'avenir. Il aide le groupe à se concentrer sur le programme Al-Anon.

Personne ne peut être certifié en tant que membre engagé dans le service Alateen, incluant la fonction de Guide de groupe Alateen s'il a déjà été reconnu coupable d'un crime, d'abus sur un enfant ou de tout autre comportement sexuel déplacé ou s'il a démontré des problèmes sur le plan affectif, ce qui pourrait nuire aux membres Alateen. Pour la liste complète des consignes requises dans votre Circonscription, nous vous prions de bien vouloir contacter votre Coordonnateur Alateen.

Rôles des membres engagés dans le service Alateen :

Les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen s'assurent que l'emphase est mise sur le programme de rétablissement Al-Anon/Alateen et au meilleur de leurs capacités, créent un environnement qui protégera les membres Alateen de souffrances sur les plans physique et affectif. Un membre Al-Anon engagé dans le service Alateen connaît les consignes de sécurité et de conduite Alateen de sa Circonscription et s'engage à les respecter.

Les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen doivent se conduire en adulte, agir d'une façon intègre et avec tact. Ils ne doivent jamais rabaisser un parent ni outrepasser son autorité ou celle de la personne qui a la garde légale. Ils acceptent de se conformer aux directives de la Circonscription et de se retirer si leur conduite est remise en question.

Responsabilité légale et traditionnelle des membres Al-Anon engagés dans le service Alateen, y compris les Guides de groupe Alateen :

Les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen peuvent s'apercevoir de cas d'abus envers un enfant. Le dilemme se présente, comment traiter le problème? Si pour protéger le membre Alateen, un incident est rapporté, est-ce que cela va à l'encontre de la Tradition sur l'anonymat et la confidentialité?

La première chose à faire est de demander un avis légal concernant les consignes de la Circonscription et les lois en vigueur de l'état ou de la province. Les lois concernant le signalement obligatoire des abus à l'égard d'un enfant, s'appliquent généralement aux professionnels et non aux bénévoles. Il est conseillé de se familiariser avec les lois en vigueur dans la région puisqu'elles varient selon l'état, la province ou le pays. S'il faut divulguer certains abus, il n'y a pas d'autres choix que de se conformer aux lois. Dans la plupart des régions, un Guide de groupe Alateen n'est pas tenu légalement de signaler les cas où il soupçonne des abus. Cependant comme Guide de groupe Alateen, il faut se demander ce qui est mieux pour le membre Alateen à long terme. Les Guides de groupe Alateen et les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen qui sont contraints par la loi de signaler aux autorités un cas d'abus, informeront les membres Alateen avant le début des témoignages, qu'ils seront tenus de le révéler si de tels incidents sont mentionnés lors de la réunion ou de l'événement.

Si les Guides de groupe Alateen et les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen se sentent contraints par une responsabilité morale de signaler aux autorités un cas d'abus à l'égard d'un enfant,

Suggestions pour les membres Al-Anon engagés dans le service Alateen, y compris les Guides de groupe Alateen :

Aux réunions Alateen

1. Encourager les membres Alateen à voir au bon fonctionnement du groupe et établir les lignes de conduite avec eux. Les jeux brusques, les bagarres, les gestes à caractère sexuel, l'alcool et la drogue sont absolument interdits sur les lieux de la réunion.
2. Aviser les membres Alateen qu'ils sont responsables de leurs actions et qu'ils donnent l'exemple pour Alateen et Al-Anon dans leur ensemble.

Aux activités Al-Anon/Alateen à l'extérieur des réunions

1. Avoir des directives pour une conduite acceptable. Avant de participer à une activité ou une fonction de service, le Guide de groupe Alateen lit les directives et en discute avec le groupe Alateen.
2. Obtenir de tous les membres Alateen le formulaire d'autorisation du parent ou de la personne qui a la garde légale, leur permettant de remplir une fonction de service à l'extérieur du groupe régulier. Une autorisation signée n'écarte pas la possibilité d'être tenu responsable en cas d'accident ou de blessures infligées lors de certaines activités (exemple : natation, équitation, etc.)
3. Les Guides de groupe Alateen doivent toujours savoir où se trouve chaque membre durant les activités Alateen.

il est suggéré de communiquer avec leur Coordonnateur Alateen de la Circonscription, le Représentant de District ou un autre serviteur de confiance de la Circonscription avant de le signaler aux autorités. Il est important d'analyser la situation selon la procédure de la Circonscription avant de divulguer l'information, en gardant à l'esprit les Traditions et l'anonymat du membre Alateen.

Avant de le signaler aux autorités, le Guide de groupe Alateen ou le membre Al-Anon engagé dans le service Alateen devrait également discuter de son intention avec le membre Alateen pour éviter de le placer dans une situation dangereuse et pour qu'il ne perde pas confiance en son Guide de groupe Alateen ou membre Al-Anon engagé dans le service Alateen et le programme Alateen. Il est important de suivre les recommandations de votre conseiller légal et ne pas révéler l'identité de la personne abusive puisque les accusations de violence faite aux enfants sont diffamatoires et peuvent entraîner des poursuites judiciaires. Afin de garder la fraternité Alateen en dehors des controverses publiques, tout signalement doit être fait sur une base personnelle plutôt que comme Guide de groupe Alateen ou membre Al-Anon engagé dans le service Alateen.

Révision 2013 FG-34

FORMULAIRE A : RENSEIGNEMENTS ET FORMULAIRE D'AUTORISATION

page 1 de 2

Puisque les lois en vigueur diffèrent d'une région à l'autre, il est suggéré que ce formulaire soit révisé pour se conformer aux lois locales.

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ EN ENTIER POUR PERMETTRE AU MEMBRE ALATEEN DE PARTICIPER

PARENTS : Veuillez lire, compléter, signer ce formulaire et garder une copie pour vos dossiers.

MEMBRES ALATEEN : Veuillez remettre ce formulaire complété à votre Guide de groupe Alateen ou à l'adulte qui vous accompagne.

GUIDE/ACCOMPAGNATEUR; MEMBRE AL-ANON ENGAGÉ DANS LE SERVICE ALATEEN : Vous devez avoir en votre possession l'original de ce formulaire.

MEMBRE ALATEEN

Prénom et nom de famille : _____

Adresse : _____

Ville : _____

État/Province : _____

Code Postal : _____

Numéro de téléphone : () _____

Date de naissance : _____

GUIDE/ADULTE ACCOMPAGNATEUR

Prénom et nom de famille : _____

Adresse : _____

Ville : _____

État/Province : _____

Code Postal : _____

Numéro de téléphone : () _____

RÉUNION/ACTIVITÉ

Nom de l'activité : _____

Lieu de l'activité : _____

Adresse de l'activité : _____

Numéro de téléphone : () _____

Date, heure et lieu de départ : _____

Date, heure et lieu du retour : _____

Moyen de transport : _____

(incluant marque, modèle, l'année du véhicule et le numéro d'immatriculation)

FORMULAIRE A : RENSEIGNEMENTS ET FORMULAIRE D'AUTORISATION

page 2 de 2

Puisque les lois en vigueur diffèrent d'une région à l'autre, il est suggéré que ce formulaire soit révisé pour se conformer aux lois locales.

INFORMATIONS DU PARENT/TUTEUR

Prénom et nom de famille : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Province : _____
 Code postal : _____
 Numéro de téléphone : Résidence () _____ Travail () _____
 Pendant l'activité vous pouvez me rejoindre au : () _____

PLUS PROCHE PARENT QUI N'HABITE NI AVEC LE MEMBRE ALATEEN NI AVEC LE PARENT

Prénom, nom de famille et lien de parenté : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____
 Province : _____
 Code postal : _____
 Numéro de téléphone : Résidence () _____ Travail () _____

DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ

Étant le parent ou la personne ayant la garde légale du susmentionné membre Alateen, je suis responsable de tous les frais encourus pour les services médicaux reçus ou nécessaires en son nom. De plus, je permets la participation de mon enfant à cette activité et j'autorise

 (Inscrire le nom et numéro d'identification du groupe au BSM, du district, du Service d'Information Al-Anon et/ou de la circonscription)

ou son représentant autorisé à obtenir tous les soins médicaux nécessaires si mon enfant se blesse lors de sa participation à ladite activité.

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

AUTORISATION DES PARENTS (à être signée en la présence du Guide/Accompagnateur; membre Al-Anon engagé dans le service Alateen)

Je, _____ par la présente, autorise _____ à participer
 (parent/tuteur) (nom du membre Alateen)

à _____ et à faire le trajet aller/retour sous la surveillance de
 (nom de l'activité)

_____ le _____
 (nom du Guide/Accompagnateur; membre Al-Anon engagé dans le service Alateen) (date de l'activité incluant le voyage)

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

FORMULAIRE B : FORMULAIRE MÉDICAL

page 1 de 2

Puisque les lois en vigueur diffèrent d'une région à l'autre, il est suggéré que ce formulaire soit révisé pour se conformer aux lois locales.

AUTORISATION POUR SOINS MÉDICAUX

Pour permettre à quiconque d'obtenir des soins médicaux sur une personne mineure dont il n'a pas la garde légale, ce formulaire doit être entièrement complété et porté le sceau original du notaire.

Si une assistance médicale rapide risque d'être compromise par la distance ou l'heure, la participation à une activité Alateen peut être refusée si ce formulaire n'est pas complété correctement et assermenté.

MALADIES/ÉTAT DE SANTÉ

(Nom du membre Alateen ou du Guide/Accompagnateur; membre Al-Anon engagé dans le service Alateen) _____

a ou a eu les maladies ou les problèmes suivants :

Problèmes cardiaques _____
 Tuberculose _____
 Ulcères d'estomac _____
 Asthme _____
 Hypertension _____
 Hypotension _____
 Épilepsie _____
 Hépatite _____
 Évanouissements _____
 Diabète _____
 Urticaire _____
 Autres (spécifier) _____

ALLERGIES

(Nom du membre Alateen ou du Guide/Accompagnateur; membre Al-Anon engagé dans le service Alateen) _____ est allergique à (veuillez cocher):

Pénicilline _____
 Anesthésie locale _____
 Acide acétylsalicylique (Aspirine, etc.) _____
 Médicament sulfureux _____
 Calmant _____
 Piqûre d'insectes ou d'abeilles _____
 Pollen _____
 Nourriture (spécifier) _____
 Autre (spécifier) _____

MÉDICATION

Veuillez faire une liste de tous les médicaments prescrits ou pris sans ordonnance. Tous les médicaments DOIVENT être dans les contenants originaux et bien étiquetés.

(Nom du membre Alateen ou du Guide/Accompagnateur; membre Al-Anon engagé dans le service Alateen) _____ prend les médicaments suivants :

AUTRES PROBLÈMES MÉDICAUX

(Nom du membre Alateen ou du Guide/Accompagnateur; membre Al-Anon engagé dans le service Alateen) _____ a le problème de santé suivant qui n'a pas été mentionné ci-dessus, mais dont vous devez être avisés (spécifier).

FORMULAIRE B : FORMULAIRE MÉDICAL

page 2 de 2

Puisque les lois en vigueur diffèrent d'une région à l'autre, il est suggéré que ce formulaire soit révisé pour se conformer aux lois locales.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURANCE MALADIE

Vous devez compléter les renseignements suivant pour l'assurance maladie.

États-Unis

Nom de la compagnie d'assurance : _____

Nom de l'employeur : _____

Numéro d'assurance sociale : _____

Numéro du groupe: _____

(ou apposez l'étiquette si vous êtes couvert par Médicair)

Canada

Numéro de carte d'assurance maladie : _____

DÉCLARATION ASSERMENTÉE

La présente autorisation pour obtenir des soins médicaux doit être signée et assermentée par une personne accréditée.

Province ou état: _____

Ville : _____

Par la présente, j'autorise (nom de la personne responsable) _____ à obtenir tous les soins médicaux nécessaires pour ma/mon _____ (lien de parenté – moi-même; fils; fille) _____ (nom du participant).

Signé le _____ e jour du mois de _____ 20 _____.

Signature (si 18 ans ou plus)

Signature du parent (si moins de 18 ans)

Je, soussigné(e), _____, ayant été dûment assermenté(e), dépose et dis que j'ai vu _____ signer l'autorisation qui précède en ma présence le _____, que ladite personne et moi-même sommes majeurs, et que la signature apposée à l'autorisation est une signature authentique.

ET J'AI SIGNÉ :

Assermenté devant moi à _____ ce _____ e jour de _____ 20 _____.

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

Date d'expiration de mon assermentation :

Sceau :